

Solidarité!

Bulletin du Secours Rouge/APAPC n°10 - avril/mai 2005



Analyse

Le soutien aux prisonniers politiques: questions et réponses

1. Introduction

Le Secours Rouge/APAPC s'engage aujourd'hui, comme lors de sa création première dans le cadre de la IIIème Internationale, en faveur de toute personne réprimée pour des faits de lutte de classe, de lutte révolutionnaire ou de lutte de libération. Ce soutien va donc bien au-delà des militants emprisonnés, puisque la répression adopte des formes très nombreuses. On voit par exemple les condamnations 'au civil' remplacer de plus en plus les condamnations 'au pénal'. Ce que redoutaient les délégués de Clabecq poursuivis par la justice de classe, ce n'était pas tant un ou deux mois de prison qu'ils auraient assumés la tête haute, mais des amendes qui les auraient poursuivis toute leur vie, qui leur auraient empêché de payer des études à leurs enfants, qui auraient mis leur ménage dans des situations impossibles (en raison de crédits immobiliers etc). La justice de classe sait cela - comme elle sait qu'une condamnation financière est beaucoup plus acceptable pour l'opinion publique qu'une condamnation à la prison; toutes les semaines, des grévistes sont ainsi condamnés à des astreintes dans un silence général. Cet article n'abordera toutefois que la question des prisonniers politiques - étant entendu qu'il ne s'agit que d'une partie de la sphère d'activité de notre Secours Rouge.

2. Définitions

Un prisonnier est considéré comme politique quand il est emprisonné par suite de ses convictions politiques. Cela inclut des prisonniers d'opinion (par exemple des journalistes qui auraient déplu au régime) et des prisonniers activistes (qui ont lutté pratiquement contre le régime, qui ont posé des actes illégaux ou 'paralégaux'). Cette précision est importante parce que les régimes démocrates bourgeois essaient de limiter la catégorie de 'prisonniers politiques' à celle de 'prisonniers d'opinion'; pour les autres, ceux qui n'ont pas seulement exprimé une opinion mais posés des actes illégaux, la catégorie 'terroriste' (devenu depuis un an en Belgique une catégorie juridique spécifique) est la plus souvent retenue.

Une condamnation est considérée comme politique à partir du moment où elle est spécifique en raison de la motivation politique du délit. Par exemple: une personne qui place une bombe

dans le cadre d'un projet révolutionnaire est presque toujours beaucoup plus lourdement condamnée qu'une personne qui place une bombe dans le cadre d'un racket. Le délit est le même mais les motivations sont très différentes, et le pouvoir réprime davantage celui qui agit par conviction politique, car celui-là met directement sa suprématie en question.

Une détention est considérée comme politique à partir du moment où elle est spécifique en raison de la motivation politique du délit. Cela vaut pour la longueur de la peine comme pour les conditions de détention (le régime carcéral d'isolement, par exemple, est avant tout utilisé contre les prisonniers politiques) et les modalités de libération (chantage au reniement politique dans le cadre des procédures de libération anticipée, par exemple).

3. Quels prisonniers politiques défendre?

Les prisonniers communistes ne sont pas les seuls prisonniers politiques. Dans les faits, l'Etat réprime tout ceux qui remettent en question son ordre de manière conséquente (en remettant donc en cause son monopole de la force). Outre les prisonniers communistes existent des prisonniers anarchistes, des prisonniers issus des luttes de libération nationale, de l'écologie radicale ou même de combats racistes, religieux, chauvins et fascistes. Le Secours Rouge défend les prisonniers des catégories suivantes:

- les prisonniers communistes, parce que le Secours Rouge est lié au mouvement communiste international, même si son cadre politique et idéologique n'est pas strictement communiste (le travail du Secours Rouge est grand ouvert à des personnes qui, sans être communistes, acceptent de travailler avec des communistes sur la question de l'anti-répression).
- Les prisonniers anarchistes parce qu'au-delà des divergences théoriques, communistes et anarchistes luttent tous pour une société meilleure, sans classes et libérée de la gangrène capitaliste.
- Les militants syndicaux ou les ouvriers emprisonnés pour faits de lutte des classes.
- Les militants emprisonnés en raison de leur activisme dans des mouvements s'inscrivant peu ou prou dans une logique anticapitaliste et anti-impérialiste (pacifistes, altermondialistes, etc).
- Les prisonniers issus des luttes de libération nationale et les prisonniers indépendantistes qui luttent contre l'oppression d'un état central, en traçant une ligne nette entre le nationalisme aux principes internationalistes (paix et amitié entre les peuples, droits des peuples à disposer d'eux-mêmes, respect de leurs propres minorités et des éléments populaires et prolétariens étrangers à leur nationalité) et le nationalisme aux principes chauvins (qui accorde à sa nationalité des droits qu'il dénie à une autre, des privilèges justifiés par des thèses historiques, racistes, religieuses ou autres).

De la même manière que le Secours Rouge exclut du bénéfice de ses activités de soutien les prisonniers des forces nationalistes chauvines, il refuse de s'engager en faveur prisonniers politiques ayant luttés pour des causes religieuses, réactionnaires, fascistes, racistes,... et en général toutes les causes étrangères aux intérêts prolétariens et populaires.

4. Enjeux des prisonniers politiques pour l'Etat

Si l'Etat conserve des prisonniers politiques (comme la plupart des états, même dits 'démocratiques' le font), c'est qu'il y trouve un intérêt. Cet intérêt est multiple:

- La neutralisation: le militant emprisonné voit son activité politique arrêtée ou en tout cas fortement réduite. L'Etat déforce ainsi le camp de ses adversaires.
- L'exemplarité: la détention de militants sert à intimider des personnes politisées mais hésitantes, à les dissuader d'entrer dans la lutte contre l'Etat.
- La répression: l'Etat s'attaque à la personne même du militant prisonnier, il tente de briser sa volonté de lutte.

- La propagande: l'Etat veut instrumentaliser ceux des prisonniers politiques qui ne résisteront aux pressions physiques et/ou psychologiques. Les prisonniers qu'il amènera à se renier seront utilisés dans sa propagande pour répandre dans les classes opprimées le découragement, la résignation, la démobilisation.

5. Enjeux des prisonniers politiques pour les démocrates

Les démocrates bourgeois et petits-bourgeois qui reconnaissent la légitimité du système et de ses lois vivent cependant une contradiction quand le régime considère dans la pratique la circonstance politique comme circonstance aggravante, quand il ruse avec ses propres lois pour rendre la répression plus efficace, quand il fait des lois 'sur mesure' pour réprimer une opposition politique, quand il met en place des dispositifs (légaux ou non) qui mettent en danger la vie et la santé mentale et physique des prisonniers, quand il met en place des dispositifs (légaux ou non) qui frappent des innocents (ou supposés innocents) dans le but d'éradiquer radicalement la lutte révolutionnaire,... Les démocrates bourgeois et petits-bourgeois se trouvent donc, pour les plus conséquents d'entre eux, amenés à critiquer le régime et à prendre part à des mobilisations pour la défense de prisonniers dont ils ne partagent ni l'idéal ni les méthodes.

6. Enjeux des prisonniers politiques pour les révolutionnaires

Les révolutionnaires défendent les prisonniers politiques parce que:

- Le soutien aux victimes du système est une obligation morale pour les révolutionnaires (même si le meilleur soutien est l'activité révolutionnaire elle-même).
- Un prisonnier libéré est un militant aguerrri en plus dans le camp de la révolution (ou même, la levée du régime d'isolement permet à un prisonnier de se rendre utile à la lutte révolutionnaire par ses écrits).
- Arracher la libération d'un prisonnier démontre que la lutte solidaire et la mobilisation peuvent être efficaces.
- La campagne de libération est un moyen de diffuser les idées des prisonniers et/ou des forces de soutien.
- Le soutien aux prisonniers révolutionnaires a une valeur idéologique, elle sape les illusions petites-bourgeoises sur l'Etat 'neutre', 'au-dessus des classes', 'de droit', 'démocratique'.
- La défense des prisonniers permet de conscientiser et de former des personnes jusque là extérieures à la lutte révolutionnaire.

7. Comment défendre les prisonniers?

La défense des prisonniers politiques est peu utile si elle est relègue de l'humanitarisme bourgeois. Dans ce cadre, en effet, la détention du révolutionnaire est jugée légitime si elle se fait 'dans les formes' et de manière 'décente'. La ligne utile est de s'inscrire dans le cadre de la lutte des classes, ce qui suppose quelques principes.

- Encourager la résistance des prisonniers et condamner les 'repentis'; il ne faut pas se laisser lier par des considérations subjectivistes (du type: 'je ne sais pas si j'aurais pu résister, donc je ne jette pas la pierre à qui n'a pas résisté') qui, à terme, se retourneraient contre les prisonniers en renforçant la pression exercée contre eux.
- Ne jamais cesser de mener la bataille idéologique sur les questions de la légitimité et de légalité. La légitimité de la lutte révolutionnaire doit sans cesse être affirmée même quand il s'agit de prisonniers dont les choix politiques ou stratégiques sont éloignés de ceux des communistes.
- Montrer du doigt les contradictions entre les prétentions démocratiques de l'Etat et sa pratique répressive, en veillant à ne pas légitimer l'idéal démocratique bourgeois, mais en

mettant en évidence son caractère artificiel, transitoire. La bourgeoisie impérialiste a intérêt à ce que des illusions sur la nature démocratique de son pouvoir subsistent, il nous faut retourner cela contre elle en l'obligeant, comme prix pour préserver ce dispositif idéologique, à libérer les prisonniers politiques.

- Il faut populariser au maximum la situation des prisonniers, valoriser leur résistance afin qu'à travers leur personne, leur action devienne un centre d'intérêt. Là aussi, l'Etat est obligé de choisir entre deux maux le moindre, et arrive un point d'équilibre où il perd plus qu'il ne gagne à garder un prisonnier, où en le relâchant il espère diminuer l'intérêt pour la cause révolutionnaire.

Dans le cadre que nous venons de définir, la collaboration avec des organisations progressistes est souhaitable car elle permet d'élargir le champ de la médiatisation et l'importance de la mobilisation.

8. L'attitude du prisonnier

Les forces de soutien doivent encourager la résistance des prisonniers et dénoncer les reniements pour plusieurs raisons:

- Parce que toute défaillance sera utilisée par la propagande de l'Etat et les médias du régime comme signe de la pérennité du système capitaliste, de la vanité de la résistance

- Parce que l'engagement ne s'arrête pas aux portes de la prison; un militant doit faire face à ses responsabilités en prison plus qu'ailleurs, précisément parce qu'il devient un enjeu politique

- Parce qu'un prisonnier qui cède donne à l'Etat des armes contre les autres prisonniers. L'Etat est encouragé dans cette voie. Il est légitimé dans sa politique de chantage et de pression par le prisonnier même. Un prisonnier qui cède ne trahit pas que sa cause, il rend plus pénible et difficile la situation de tous les autres prisonniers politiques.

9. Quelles sont nos limites?

Quelles sont les limites de notre Secours Rouge/APAPC?

- En nous positionnant comme ennemis des partis du système (ceux qui ont place ou veulent prendre place au parlement et au gouvernement), nous savons que le système (et son appareil médiatique) fera bloc contre nous.

- Le Secours Rouge doit maintenir un équilibre vivant entre les communistes et non-communistes. Il doit constituer un cadre de travail respectueux du type de conscience et d'engagement politique de ces derniers, mais il doit garder ses spécificités théorico-idéologiques (analyse de classe de la répression et de l'Etat, par exemple). On a vu des communistes quitter le Secours Rouge parce que son cadre paraissait 'trop large' (pas assez déterminé politiquement) et des non-communistes le quitter parce que son cadre paraissait 'trop étroit' (trop déterminé politiquement).

- Plus du tiers des membres du Secours Rouge sont des militants ou des stagiaires d'une organisation politique (le Bloc Marxiste-Léniniste), cette présence est un atout pour le Secours mais risque de le faire percevoir comme une 'façade' du Bloc ML. Il convient de réaffirmer la spécificité du Secours, d'encourager l'engagement de non-communistes et de communistes militants dans des organisations et partis autres que le Bloc ML.

- Le soutien aux prisonniers est une activité très coûteuse en travail et en moyen. La faiblesse des forces de résistance en Belgique est telle que ce soutien a souvent été bien en deçà de ce que la situation nécessitait. La mobilisation autour des prisonniers politiques demande une certaine formation, un certain sens critique (puisque'elle va à l'encontre de l'idéologie dominante). Il est par exemple beaucoup plus difficile de mobiliser autour des activistes révolutionnaires emprisonnés qu'autour des prisonniers d'opinion.

- De plus, ce soutien qui risque de détourner les forces hors du combat révolutionnaire proprement dit. Il risque de placer les forces révolutionnaires sur une position défensive, ce qui amène certains communistes à parfois sous-estimer l'importance d'une force comme le Secours Rouge.

- Le Secours Rouge est convaincu de l'importance de l'engagement dans le soutien à des militants révolutionnaires détenus à l'étranger (notamment dans la perspective de la construction du Secours Rouge International), mais ces causes mobilisent moins que des affaires locales.

10. Perspectives

En décembre, notre Secours Rouge/APAPC fêtera ses vingt ans d'existence. C'est en décembre 1985 que des parents et amis des prisonniers communistes ont formé une association pour lutter contre le régime d'isolement carcéral total imposé aux prisonniers des Cellules Communistes Combattantes. Depuis, le cadre du travail de soutien s'est élargi à de nombreux autres prisonniers et victimes de la répression bourgeoise (prisonniers d'Action Directe en France, syndicalistes de Clabecq, etc), et l'APAPC s'est inscrite dans le projet de construction d'un Secours Rouge International en devenant, il y a cinq ans, le Secours Rouge/APAPC. Durant ces années, nous avons connu des hauts et des bas, des capacités d'action et de mobilisation bien plus grandes et bien plus petites que celles dont nous disposons aujourd'hui. Mais le seul fait d'avoir maintenu pendant vingt ans une présence solidaire au côté des victimes de la répression bourgeoise est une partie de notre bilan dont nous pouvons être légitimement fiers. Il nous faut nous efforcer d'amplifier cette présence solidaire et de l'adapter aux nouvelles formes de la répression (astreintes contre les syndicalistes, nouvelles lois 'anti-terroristes', etc). Et cela ne se fera pas sans vous.

Belgique

Liège: Rafle contre les sans-papiers

En 2001 à St-Gilles à Bruxelles, la police fédérale débarquait sans avoir prévenu le bourgmestre pour envahir par la force à 6h du matin trois immeubles. Les médias et le Parquet ont parlé de lutte contre les loueurs de sommeil. En réalité, près de 70 familles équatoriennes étaient logées dans ces immeubles. Nous avons pu en visiter deux. C'étaient des logements trop petits, c'est vrai, mais secs, propres et bien sécurisés. Le prix était un peu cher, mais pas excessif, vu le logement à Bruxelles. Plus de trente personnes se sont retrouvées enfermées en vue d'expulsion du pays.

A Liège, le délogement des habitants de l'hôtel de la Couronne avait été suivi d'une rafle à Ste Marguerite. Et ce lundi 11 avril, pas moins de 180 policiers ont accompagné des agents du service de logement de la Région wallonne, du service d'hygiène de la Ville, du service d'incendie, et de l'Office des Etrangers afin d'investir sept immeubles de la Cour Saint-Remacle à Liège. Objectif officiel et communiqué aux médias: la lutte contre les 'marchands de sommeil' qui louent des logements insalubres, exploitant leurs occupants.

Au fil des jours, les informations recoupées par le CRACPE amènent à dénoncer une opération qui a en fait comme conséquence principale l'arrestation de personnes en séjour illégal et la privation de logement pour des personnes ('légal' ou 'illégal'...) qui vivent dans la précarité. En effet, il s'avère qu'une partie des logements perquisitionnés ne sont pas des logements insalubres, mais des logements accessibles à moindre coût à des personnes qui n'ont pas d'autre choix. D'autre part, 24 personnes en séjour illégal ont été interpellées. Toutes ont reçu un ordre de quitter le territoire et plusieurs ont été emmenées dans différents centres fermés pour étrangers en vue de leur expulsion: centre 127 bis, centre fermé de Vottem, centre fermé de Bruges. Au 127bis, c'est une famille albanaise avec deux petits enfants nés en Belgique qui a été incarcérée avec expulsion programmée pour ce mercredi. L'expulsion n'a pas eu lieu, grâce aux démarches de l'avocat de la famille: plusieurs recours étaient toujours pendants pour leur droit au séjour!

Il semble clair qu'une opération ayant pour but le contrôle de la salubrité des logements et la lutte contre les 'marchands de sommeil' ne nécessite aucunement la présence de 180 policiers et de l'Office des Etrangers. Leur présence montre clairement un tout autre objectif: la recherche de personnes en séjour illégal en vue de leur expulsion, autrement dit une véritable 'rafle', opérée en collaboration avec les autorités communales!

Développement de la 'veille sécuritaire'

Le Conseil ministériel du renseignement et de la sécurité (CMRS) a décidé de renforcer considérablement la 'veille sécuritaire': d'ici le 31 mars 2006, une nouvelle structure, l'Office de coordination et d'analyse de la menace, l'OCAM, sera opérationnelle.

L'OCAM est le développement de l'actuel Groupe Interforces anti-terroristes (GIA, fondé en 1984) qui verra ses effectifs doublés et ses missions étendues à toutes les menaces à la sécurité de l'Etat. Les effectifs du GIA ont oscillé entre 18 et 48 personnes. En juin 2004, le GIA avait déjà obtenu une première vague de renforts avec l'affectation d'analystes détachés de la Police fédérale et de la Sûreté de l'Etat. L'OCAM comptera 70 agents opérationnels et administratifs: des experts en sécurité des Affaires étrangères, de la Police fédérale, de l'Office des étrangers, des Finances (en particulier des Douanes), de la Mobilité et des Transports (en particulier la sécurité aéroportuaire et ferroviaire) seront détachés à l'OCAM qui sera dirigé par deux magistrats recrutés sur base de leur expérience dans la lutte 'anti-terroriste'. L'augmentation des tâches, des moyens et des effectifs, nécessitera un changement de locaux: dès ce mois de juin, le GIA quittera la rue Royale pour s'installer rue de la Loi.

L'OCAM devra livrer au gouvernement, via le CMRS, et le cas échéant au Parquet fédéral et au Centre de crise du gouvernement des analyses de risques s'inspirant de toutes les sources officielles (services de renseignement civil et militaire, police, parquet fédéral, Centre de crise, ministères...) dans le cadre de nouvelles procédures. 'Le nouveau mode d'échange d'informations nous rendra beaucoup plus efficaces, beaucoup plus rapides' a exposé à la presse Pascale Vandernacht, chargée des services de renseignement au cabinet de la ministre de la Justice, qui a annoncé qu'un avant-projet de loi encadrant les activités de l'OCAM sera déposé au Parlement d'ici le mois de juin.

L'OCAM fonctionnera sous la double tutelle des ministères de la Justice et de l'Intérieur. Sur le plan opérationnel, il travaillera pour le compte et sous l'autorité directe du CMRS qui prendra éventuellement, dans la foulée, des mesures de sécurité (contrôles renforcés, perquisitions, infiltrations).

Généralisation des astreintes

Les travailleurs de la FNAC sont en grève contre un plan patronal qui prévoit la suppression de vingt-cinq emplois. Le 22 avril, les grévistes qui, depuis une semaine, tenaient un piquet devant le dépôt de la FNAC à Evere se sont vus condamner à des astreintes de 5000€ par jour et par personne!

La généralisation du système des astreintes témoigne d'un changement de tactique de la justice de classe dans la répression des conflits sociaux. Lancer les robocops contre les piquets de grève ou emprisonner un syndicaliste ou un travailleur luttant pour son emploi peut donner l'occasion d'un scandale et le signal d'une mobilisation. Par contre, des condamnations à des amendes, des indemnités ou à des astreintes se font chaque semaine dans le silence médiatique complet. Face à cette forme de répression qui peut poursuivre les travailleurs et leur famille toute leur vie (les sommes exigées étant faramineuses), le mouvement ouvrier ne sait comment réagir. Seules deux timides manifestations (une de la CSC, une de la FGTB) ont défendu les 'libertés syndicales' lorsque les travailleurs de Splintex, à Fleurus, qui venaient de refuser l'arrêt de la grève dans le referendum imposé par le 'concertateur social' du gouvernement, se voyaient condamner à une astreinte de 5000€ par jour où leur piquet empêcherait l'accès à la verrerie.

Les condamnations de cet ordre ne cessent pas: le 22 mars dernier, les douze ouvriers de cette entreprise AIS, à Genk (peinture industrielle), qui étaient en grève pour protester contre le licenciement de l'ouvrier qui avait signalé à la FGTB les conditions de travail dangereuses, se sont vu appliquer une astreinte de 750€ par jaune ou par client empêché d'entrer dans l'entreprise.

Vottem: 6 ans de lutte contre le centre fermé

Ce dimanche 13 mars, près de 500 personnes ont manifesté de l'enclos des fusiliers au centre fermé de Vottem pour dénoncer la politique belge d'immigration. Les manifestants se sont rassemblés vers 13h30 à l'enclos des fusiliers. Le groupe composé de citoyens, de militants et de sans-papiers s'est rassemblé sur place pour une première prise de parole avant de partir pour une marche silencieuse vers le centre fermé. Arrivé sur place, le groupe s'est déchaîné pour déclarer son soutien aux prisonniers. Certains manifestants criaient de toutes leurs forces, d'autres frappaient les portes avec énergie et les plus téméraires escaladaient les grilles pour lancer un signe aux prisonniers. Ces derniers étaient rassemblés aux fenêtres, ils criaient également, agitaient des draps blancs et des pancartes dont une sur laquelle était écrit le mot 'liberté'.

La foule a continué à se manifester pendant près d'une heure quand une deuxième prise de parole a eu lieu. Des sans-papiers de l'UDEP (Union de défense des sans-papiers) et un membre du CRACPE ont rappelé l'action qu'ils mènent en permanence ici, à Liège et en Belgique. Ils ont souligné qu'à côté des rendez-vous habituels, le CRACPE se mobilise deux fois par semaine pendant toute l'année pour communiquer avec les prisonniers. Ils ont également profité de l'occasion pour célébrer la création de l'UDEP, un groupe entièrement composé de sans-papiers qui militent pour l'acquisition de papiers et pour une politique plus humaine en termes de droit d'asile. D'autres militants en provenance de Bruxelles et du nord du pays ont tenu également à marquer leur soutien. A ce titre, il est heureux de signaler leur grande participation dans cette manifestation.

Belgique: Grève dans les prisons

Les dernières grèves des gardiens de prison du 29 mars 2005 au 8 avril 2005 ont secoué une fois de plus le Ministère de la Justice. Il a fallu plus d'une semaine de pourparlers pour que la Ministre de la Justice puisse endiguer ce conflit qui a mis une nouvelle fois en évidence les problèmes bien connus du système carcéral: état de décrépitude de certains bâtiments, du manque de personnel qualifié, de leur statut imprécis, et surtout la surpopulation carcérale. Les prisonniers souffrent de conditions d'hygiène lamentables et du manque de moyens médicaux pour les soins de santé. Témoins, des cas de tuberculose passés sous silence, le décès d'un des gardiens de la prison d'Ittre dimanche 3 avril à la suite d'une méningite fulgurante.

La réponse du ministère de la Justice est connu: plus de prisons, toujours plus de prisons. On vient ainsi de faire construire une super-prison à 38 millions d'euros à Hasselt qui est sous-utilisée par manque de personnel qualifié alors que nombre de prisons surpeuplées n'ont pas les moyens de base pour faire fonctionner leur organisme de service correctement. Même en utilisant à pleine capacité la super-prison de Hasselt, ce ne serait pas suffisant pour résorber les 1200 prisonniers excédentaires (d'après l'Institut National de Statistique). Il faudrait plusieurs super-prisons additionnelles pour y parvenir - à condition que la population carcérale ne continue pas à croître.

Bruxelles: Dernière audience en appel du procès Collon

Le jeudi 28 avril, Frank Van Impe et Bernard Jongen, deux policiers de Bruxelles-Ville, comparaîtront devant la 14ème chambre de Cour d'Appel de Bruxelles, Palais de Justice, salle

0.23 pour avoir fracturé quatre côtes et provoqué de nombreuses blessures à Michel Collon, et pour l'avoir arrêté illégalement lors d'un rassemblement pour la paix, le 3 avril 1999 (voir *Solidarité!* n° 6 et 7). Condamnés en 1ère instance à 6 et 4 mois de prison (avec sursis), à des amendes et des indemnisations importantes, persistant à nier les faits, ils sont allés en appel. Mais le procureur aussi réclame la condamnation pour arrestation arbitraire.

La 1ère audience de cet appel a eu lieu le 21 avril. La présidente a interrogé les deux policiers qui se sont enferrés dans les contradictions. Ensuite, le procureur a requis contre eux, pendant deux heures, a dénoncé les multiples mensonges de leurs versions successives. Les débats ont aussi tourné autour des conditions requises pour une arrestation policière, que ce soit un manifestant, ou un simple citoyen dans la rue; à savoir primo la légalité (reposer sur un texte de loi précis), secundo la nécessité (mettre fin à des faits graves), tertio l'opportunité (pas moyen de faire autrement, par le dialogue par exemple), quarto la proportionnalité (des violences commises par rapport au 'danger'). Selon le procureur les policiers ont bafoué ces quatre principes de la loi. Si la Cour suit cet avis, cela créera un précédent face aux arrestations arbitraires.

Info: <http://www.michelcollon.info>

Conférence de la Coordination Anti-répression

Le jeudi 10 mars, la Coordination Anti-répression (qui regroupe pour l'instant le Comité Anti-répression, issu du Comité des plaignants du 23 février 2003, le Secours Rouge/APAPC et l'Espace Marx, et qui est en voie d'élargissement), a organisé une soirée d'information en collaboration avec le Centre d'information basque Txalaparta sur le thème '*Pays Basque, résistance et répression*'.

Animé par un représentant de l'Espace Marx, la soirée a commencé par un exposé de la représentante du Comité Anti-répression sur le thème: 'Pays Basque: laboratoire de la répression en Europe'.

La situation des militants basques détenus en Belgique a été ensuite exposée par un représentant de notre Secours Rouge/APAPC (cf. l'article suivant).

Une vidéo réalisée par la gauche indépendantiste basque, intitulée 'Temps du peuple - Temps de la paix', a servi d'introduction au représentant du Centre d'information basque Txalaparta pour aborder la question des perspectives de solution politique pour le Pays Basque. La quarantaine de personnes présentes ont participé au débat qui a suivi.

CAR: <http://www.antirepression.org> (site en construction)

Mons et Tournai: Situation des prisonniers basques

La conférence de la Coordination Anti-répression a été l'occasion pour un représentant de notre Secours Rouge/APAPC d'exposer la situation des militants de la gauche indépendantiste basque détenus en Belgique depuis mars 2004.

Jon Lopez Gomez et de Diego Ugarte Lopez de Arkaute avaient été interpellés la nuit du 30 au 31 mars à Boussu, près de Mons. Ils circulaient à bord d'une Audi volée munie de fausses plaques françaises. Leur situation est révélatrice de celle du Pays Basque.

Jon Lopez Gomez, (30 ans aujourd'hui), a été condamné en Espagne pour avoir participé en 1994 à l'incendie d'un autobus. L'autobus, objet de l'attaque, a nécessité des réparations estimées lors du procès à 9000€, et il roule aujourd'hui dans les rues de Bilbao... Partout ailleurs en Espagne, cet acte aurait valu à son auteur une condamnation à des travaux d'utilité collective. Mais comme l'incendie de l'autobus a eu lieu au Pays Basque dans une manifestation de solidarité avec la grève de la faim des prisonniers d'ETA, le procès a eu lieu à

l'Audience Nationale (tribunal spécial anti-terroriste) et a débouché sur une condamnation de... dix-sept ans de prison! Jon Lopez Gomez est représentatif de ces jeunes basques poussés aux formes de lutte illégale en raison de la répression de toute activité légale ou illégale de la gauche nationaliste, et poussés aux formes les plus radicales de lutte par une répression qui frappe avec une sévérité inouïe toute forme de résistance.

Diego Ugarte Lopez de Arkaute est sous le coup de trois mandats d'arrêts européens portant sur des actions armées d'ETA, principalement celle qui provoqua la mort d'un dirigeant du PSOE et son escorte. Le cas de Diego Ugarte Lopez de Arkaute est symptomatique d'un autre aspect de la situation au Pays Basque, à savoir que les accusations portées contre lui se basent exclusivement sur des déclarations arrachées sous la torture dans une caserne de la Garde Civile. Le cas de torture est à ce point avéré qu'il figure dans le rapport contre la torture 2001-2002 des Nations Unies, et qu'il a été reconnu par les autorités espagnoles elles-mêmes, ce qui est tout à fait exceptionnel. C'est ainsi que ces 'aveux' n'ont pas été ratifiés judiciairement par les autorités espagnoles. C'est pourtant sur cette base que le mandat d'arrêt européen (qui prévoit la remise de Diego Ugarte Lopez de Arkaute aux autorités espagnoles) a été fondé. Le Premier ministre (PSOE) José Luis Rodriguez Zapatero avait insisté auprès de Verhofstadt pour que le gouvernement belge fasse 'tout ce qui est en son pouvoir' pour obtenir l'extradition des deux militants.

Depuis leur arrestation, Diego Ugarte Lopez de Arkaute et Lopez Gomez Jon ont été placés dans des conditions de détention exceptionnellement agressives sur ordre venu de Bruxelles.

Pendant plusieurs mois, à la prison de Tournai, Lopez Gomez Jon n'a même pas été placé en cellule: on a simplement aménagé un des cachots de la prison! Ils sont exclus de toute activité collective, ils ne peuvent aller à la promenade avec les autres détenus, le courrier est amplement caviardé, et parfois totalement bloqué, malgré une grève de la faim de protestation.

Voici les adresses des prisonniers:

Diego Ugarte Lopez de Arkaute
Prison de Mons
24 Bd Winston Churchill
7000 Mons

Lopez Gomez Jon
Prison de Tournai
1 rue du Chantier
7500 Tournai

Répression à l'échelle communale

On sait l'importance séculaire de l'échelon communal dans le système de pouvoir en Belgique. Le nombre de grands 'droits démocratiques' désamorçés à l'échelon communal ne cesse de grandir. Des règlements de police communaux interdisent pratiquement la diffusion de tracts ou les affichages militants. Le 'droit à la circulation et à la libre installation des citoyens de l'Union Européenne dans les pays de l'UE' (droit que la propagande du régime avait mis en avant pour faire avaler la libre concurrence et la libre circulation des marchandises et capitaux) est vidé de son sens par les règlements communaux qui exigent des attestations de revenus avant de procéder à toute inscription. Et le reste à l'avenant.

L'utilisation de l'échelon de pouvoir communal, censément être le plus proche des citoyens, comme courroie de transmission particulièrement serrée du pouvoir capitaliste, vient de connaître un nouveau progrès. Dans le but officiel de mieux lutter contre les incivilités, les communes pourront bientôt imposer de nouvelles interdictions et sanctions, notamment

financières. Cela va simplifier la vie des habitants qui sont censés 'ne pas ignorer la loi'... qui sera différente dans chaque commune.

Bruxelles: La lutte des sans-papiers kurdes

Face aux politiques restrictives des administrations belges en matière d'asile et de régularisation, 45 réfugiés kurdes, femmes et hommes, ont entamé une grève de la faim le 29 mars 2005 pour demander au Ministre de l'Intérieur Patrick Dewael (VLD) que leur séjour en Belgique soit régularisé. En cas d'expulsion, ils ont la certitude de subir des traitements inhumains et dégradants dans leur pays d'origine.

Pendant plus d'un mois, les kurdes ont mené cette grève de la faim jusqu'à son point extrême, jusqu'à faire craindre à un décès immanent. Une première manifestation de soutien avait eu lieu devant l'Eglise des Minimes le 17 avril. Des membres de notre Secours Rouge étaient présents.

Après un long dialogue mené avec le Ministre de l'Intérieur l'après-midi du 27 avril, les grévistes de la faim kurdes ont décidé de suspendre leur grève de la faim au trentième jour. Par conséquent, le Comité de soutien a décidé de suspendre l'ensemble des actions planifiées, et donc d'annuler la manifestation prévue le jeudi 28 avril devant le palais de justice.

International

RFA: Audiences animées au procès des 'quatre de Aachen'

Le 23 mars, le procès des quatre anarchistes (dont le militant belge d'Anarchist Black Cross Bart De Geeter) a commencé devant la cour d'Assises d'Aix-la-Chapelle (Aachen). Après avoir essayé d'échapper à un contrôle de routine à une station d'essence en voiture avec une prise d'otage, ils avaient été arrêtés tous les quatre le 28 juin 2004.

Pour le début du procès environ 50 personnes sont venues de Belgique, d'Allemagne et d'Espagne pour les soutenir, ainsi qu'un relativement grand nombre de policiers. Le matin, une manifestation spontanée a eu lieu en face du tribunal de grande instance pendant laquelle on pouvait lire, entre autre, 'Solidarité avec tous les prisonniers en lutte' sur une banderole. Quand les accusés ont été introduits dans la salle un par un, de chacun résonna la chanson 'A las barricadas por el triunfo de la emancipacion' sous de forts applaudissements. Dans la salle d'audience Gabriel et Jose avaient les pieds liés.

Le deuxième jour du procès les accusés Gabriel, Jose et Bart sont de nouveau entrés dans la salle sous les applaudissements. Jose cria en direction du procureur 'Nunca mas tortura! Libertad por todos! Por l'anarquia!' ('Plus jamais de torture! Liberté pour tous! Pour l'anarchie!'). L'avocat de José, exigea que l'on cesse de fouiller son client avant et après les visites d'avocat et que l'on arrête d'utiliser des moyens de restriction de perception sensorielle (lunettes spéciales, bouchons pour les oreilles) pendant les transports.

Le Commissaire de la police judiciaire Johannes Kessel, qui a été un des fonctionnaires enquêtant dans le cas des événements du 28 juin 2004, commença à décrire le déroulement des faits. La défense demanda ensuite s'il était vrai que le procès était observé par un agent du BGS en civil. Ceci fut confirmé, ce qui l'amena à faire remarquer énergiquement que d'éventuels rapports ne pouvaient pas être transmis à des témoins. Dienstknecht, policier au BGS, affirma que les trois hommes auraient sorti des armes pendant le contrôle. L'un d'entre eux aurait tiré en l'air lors de la prise d'otage. Il justifia d'avoir enfermé la seule femme parmi les inculpés, Begona, qui selon lui se serait comportée de façon passive et qui observait plutôt les événements, dans le coffre de sa voiture après son arrestation, en disant qu'il se serait senti menacé par elle. Après un silence prolongé, il justifia aussi l'arrestation par une possible complicité et le fait qu'elle aurait résisté. Trois extraits de l'enregistrement de la caméra de

surveillance de la station d'essence furent projetés. On ne pouvait pas reconnaître clairement si Bart était armé, par contre on voyait que Begona s'était laissé arrêter sans résister.

Le juge a lu une décision selon laquelle Bart et Begona jouent un rôle subordonné dans le procès. Vu que Jose et Gabriel ont eu un rôle dominant parce qu'ils portaient des armes et qu'ils avaient des faux-papiers, il existerait, pour eux, un risque accru d'évasion qui justifierait les conditions de sécurité extrêmes (mains et pieds liés, les pieds dans la salle d'audition, yeux bandés, oreilles bouchées). Cette situation justifierait le contrôle de tous les spectateurs, mis à part la police et les avocats. Le juge Nohl affirma que la directive de sécurité restera en vigueur, même après une remarque sur la situation de torture dans les prisons espagnoles (que Jose et Gabriel ont connue). Après cela, le juge interdit à quiconque de le traiter de 'fasciste'.

Quatrième journée, 31 mars: Gabriel entre dans la salle habillé uniquement avec un caleçon. Pour protester contre les conditions de détention, il avait décousu les coutures de ses affaires. Il fut demandé: 1. Que Jose, lors du prochain transport, soit accompagné et examiné par un psychiatre ou un neurologue. 2. Que l'ambassadeur allemand en Espagne, ou un fonctionnaire nommé par celui-ci, soit invité pour être interrogé sur les méthodes de traitement dans les prisons espagnoles. 3. Que le procès soit interrompu jusqu'à ce que ces informations soient disponibles. 4. Que subsidiairement Jose soit dispensé de l'audience principale. Avant que la session soit close, l'avocat Pöll a mentionné le fait que des spectateurs, dont les pièces d'identité avaient été photocopiées, lui avaient dit que sur les copies se trouvaient des notes et qu'il voulait les voir. Le juge qui ne pouvait pas s'imaginer une mauvaise utilisation des copies ne pouvait pas s'expliquer cela. Après la session les avocats de la défense regardèrent les copies. Elles se référaient à des renseignements policiers (condamnations, procédures d'enquête, relations avec les accusés) et, dans un cas, au fait que la personne contrôlée faisait l'objet d'une 'enquête de surveillance'. C'est-à-dire qu'au moment où l'identité de cette personne est contrôlée (où et pour quelle raison que ce soit), cela est rapporté aux services de la Protection de l'Etat.

Cinquième audience, 1er avril: au moment où le tribunal s'est assis, les sympathisants se sont mis debout et ont montré des banderoles avec les slogans 'la torture est une réalité', et 'stop tortura' (Jose a passé 23 années en prison dont 13 en isolation complète). Le sixième jour, Gabriel apparut de nouveau en caleçon et les accusés se firent accueillir par des applaudissements. On demanda d'appeler comme témoin le chef de la police pour tirer au clair l'histoire des copies de cartes d'identité du public. L'agent de la police judiciaire d'Aix déclara que dans le véhicule des accusés un plan de la ville de Dresde avec des marquages avait été trouvé. Les collègues de Dresde avaient constaté que les marquages indiquaient tous les commissariats ainsi que deux magasins d'armes. La demande de Jose d'être dispensé des auditions est repoussée ainsi que la demande du procureur d'exclure Gabriel. Le fait qu'il soit vêtu uniquement de son caleçon et qu'il ait désigné le président comme 'fasciste', ne suffit pas à considérer l'exclusion comme nécessaire.

Le huitième jour, comme d'habitude, les prisonniers furent introduits un à un dans la salle et pour chacun il y eut une ovation. Sept sympathisants se déshabillèrent et scandèrent 'l'isolation c'est du meurtre!'. Sur leurs corps on pouvait lire 'votre justice mange de la chair humaine!'. Le juge président Nohl appela les déshabillés devant sa table, où leurs données personnelles furent prises. Il leur demanda de se rhabiller, ce que l'un d'entre eux refusa. Il déclara que tant que les conditions d'arrestation des accusés ne changeront pas et tant que Gabriel devra assister au procès nu en protestation, les protestations des sympathisants continueront aussi. Quand suite à cela il y eut des applaudissements, Nohl blâma le public. Les sympathisants déclarèrent qu'ils étaient solidaires avec les accusés et que par leur action ils protestaient contre les conditions de présentation, ainsi que contre le régime d'isolation. En plus ils s'exprimèrent contre les mesures de sécurité visant les spectateurs. Tout cela dut être traduit du flamand vers l'allemand et vice versa, les activistes venaient de Belgique. Gabriel cria : 'venez dans mon compartiment. On fait une assemblée!'. La cour se retira et déclara après son retour que le sympathisant qui était toujours déshabillé devra faire trois jours de détention pour 'comportement coupable devant la cour'. Quand une sympathisante retourna vers les rangs des spectateurs, elle embrassa son copain Bart. Nohl se montra indigné, il y eut un peu de tumulte et quelques interpellations.

Pour écrire aux prisonniers:

Bart De Geeter
JVA Düsseldorf
Ulmenstrasse 95
40476 Düsseldorf
Allemagne

José Fernandez Delgado
JVA Wuppertal
Simonshöfchen 26
42327 Wuppertal
Allemagne

Gabriel Pombo da Silva
JVA Aachen
Krefelder Strasse 251
52070 Aachen
Allemagne

Begoña Pombo da Silva (transférée de Heidelberg à Köln)
JVA Köln
Rochusstrasse 350
50827 Köln
Allemagne

Comme toute correspondance est d'abord envoyée au Procureur public pour être lue et éventuellement acceptée, refusée ou censurée, il est donc plus facile (et rapide) d'envoyer vos cartes/lettres (tout comme des magazines/livres/CD) directement à l'adresse suivante:

(Nom du/de la prisonnier/e)
c/o Staatsanwaltschaft Aachen
AZ 401 JS 284/04
Stiftstrasse 39-43
52062 Aachen
Allemagne

Solidarité avec les mineurs marocains!

Le procès en appel des quatorze grévistes des mines de la SACEM (Société Anonyme Chérifienne d'Etudes Minières) a repris à la cour d'appel de Ouarzazate. Le jeudi 13 janvier 2005, un premier procès s'était conclu sur la condamnation de six des quatorze inculpés à 10 ans de prison pour 'entrave à la liberté du travail' et 'coups et blessures entraînant la mort sans intention de la donner'.

Ces procès font suite aux violents incidents qui avaient éclaté le 15 avril 2004 entre briseurs de grève et ouvriers des mines de la SACEM de la région d'Imini. Un conflit social avait commencé en octobre 2002, lorsque la direction de la SACEM a annoncé l'institution du travail à temps partiel dans la mine. Un piquet de grève avait été organisé. C'est pour disperser ce piquet que la direction a alors recruté une milice de briseurs de grève: 120 vagabonds, mineurs d'âge, repris de justice ou, simplement, pauvres d'entre les pauvres, tous étrangers à la mine, ont été entassés dans des camions de l'entreprise. Débarqués aux abords du piquet, ils ont été poussés par le directeur local des mines à attaquer le sit in de 134 personnes formant le piquet. Des pierres ont alors été lancées sur les grévistes et leurs familles. Dans les heurts qui ont suivi, un membre du commando patronal, Ahmed Berkoni, a été blessé. Il est décédé à

l'hôpital à l'occasion de ce tout désigne comme une erreur médicale (sa fiche indique qu'il a été opéré sans qu'ait été pris en compte un taux de glycémie de 3.35 mg/l).

Le premier procès des incidents du 15 avril 2004 a été une parodie de justice, qui a mis en évidence la collusion des actionnaires de la SACEM, du gouvernement, des grosses fortunes du pays, de la direction moyenâgeuse des mines et d'une justice aux bottes de l'exécutif. Des membres du commando patronal ont rapporté que l'ex-directeur local de la SAGEM leur avait proposé, le 17 avril 2004, 3.000 dirhams pour affirmer que Mohamed Khouya était présent au piquet de grève et qu'il avait agressé Ahmed Berkoni. Ces témoins ont ajouté que les deux témoins de l'accusation étaient avec eux lorsqu'on leur avait fait cette proposition, et qu'ils s'étaient, eux, laissés acheter. C'est sur ces deux faux témoignages (et sur l'occultation de tous les témoignages concordant à innocenter Mohamed Khouya et ses camarades) que la condamnation de janvier avait été fondée. Mohamed Khouya milite de l'Association Marocaine des Droits de l'Homme, syndicaliste à la Confédération Démocratique du Travail, il est également conseiller communal GSU à la commune d'Amerzgane. Mohamed Khouya était depuis longtemps dans le collimateur de la direction de la SACEM. Il a aussitôt été arrêté et mis en détention. Du 29 décembre 2004 au 13 février 2005, Mohamed Khouya a mené une grève de la faim pour protester de son innocence et dénoncer le caractère arbitraire de son arrestation.

La solidarité avec les inculpés a été large. Des comités locaux et régionaux de soutien se sont constitués. Une délégation de l'Association des Mineurs Marocains en France a assisté au premier procès et a témoigné à son retour de l'horreur des réalités marocaines. Le froid, la faim qui frappe les familles des mineurs dans la région d'Imini contraste avec le protocole somptueux de la visite royale à Ouarzazate. En l'absence de couverture médicale, la situation sanitaire des mineurs et de leurs familles est alarmante; au cours des deux derniers mois deux mineurs sont décédés par cause d'absence de soin médical sur place. Les mineurs d'Imini et leurs familles continuent à vivre sous le traumatisme des événements du 14 avril 2004. Les forces auxiliaires sont toujours en poste et les travailleurs continuent de vivre dans la crainte de perdre leur travail. Après l'arrestation de leur conseiller communal, tous les habitants du village de Boutazoulte, plus de cent familles, ont été déportés de force de leurs maisons et contraints à vivre dans le village de Timkit, dans une concentration de baraques noyées dans la fumée de manganèse de l'unité de traitement située à quelques dizaines de mètres de là.

Contact: khouya_mhamed@yahoo.fr

Gênes: Procès des violences du G8

Le procès des violences policières commises lors du G8 à Gênes en juillet 2001, qui a débuté le 26 juin 2004, se déroule encore actuellement dans la ville. Différents représentants des forces de l'ordre italiennes doivent répondre des traitements inhumains et inadaptés à la situation. On le sait, les mouvements altermondialistes s'étaient rassemblés en masse lors de ce Sommet et les échanges avec les carabinieri ont quelques fois tourné à l'affrontement, causant la mort de Carlo Giuliani.

A l'école Diaz, 93 personnes furent arrêtées par les forces de l'ordre, dont 82 ont dû être emmenées à l'hôpital à cause des violences dont elles ont été victimes. Les récits de ce jour semblent incroyables: fuite vers les étages supérieurs de l'école, tentatives de se cacher puis l'arrivée des policiers et la vague de violence qui a déferlé cette nuit-là, après l'hospitalisation, le transfert à Bolzaneto, en prison. Des témoins parlent de tortures, humiliations, coups et blessures...

Actuellement 28 policiers et fonctionnaires sont accusés d'abus de pouvoir, violence privée, délit de lésions volontaires, abus d'autorité contre les détenus, calomnie, diffamation, faux jugement, violation du règlement pénitentiaire et de la convention pour la sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Ce procès donne la possibilité aux victimes d'obtenir la condamnation de quelques responsables et d'être indemnisées pour les dommages subis.

D'un autre côté, les procès contre 25 activistes accusés de dévastation, résistance à la force publique, pillage et saccage ont commencé en mars 2004. La plupart doivent répondre de l'accusation de formation d'une association Black Block criminelle internationale dans le but de provoquer des dévastations. Au total, 400 personnes avaient été arrêtées au moment du Sommet.

Le Genoa Legal Forum poursuit son action pour assurer la défense des personnes gravement blessées par les policiers et aussi pour tenter de faire la vérité et la justice sur l'assassinat de Carlo Giuliani et sur les multiples blessés et torturés de la prison de Bolzanetto et de l'Ecole Diaz. Depuis la fin du Sommet italien, le Genoa Legal Forum recherche et archive tous les documents existants sur ces jours noirs. Les procès se basent sur des vidéos, des photos, des revues de presse et des témoignages. Deux ordinateurs appartenant à deux des consultants du Genova Legal Forum ont été saisis par la police italienne le 1er mars, devant le tribunal de Gênes. Les ordinateurs étaient utilisés par deux consultants de l'équipe juridique du Forum Social de Gênes, qui apportent leur aide aux avocats travaillant sur les procès du G8 de Gênes. Les faits se sont déroulés à la fin du procès contre deux activistes, accusés de vol à main armée lors d'une action contre une bande de fascistes. Celle-ci avait provoqué un groupe prenant le train pour se rendre à une manifestation antifasciste. La saisie des ordinateurs est liée à une accusation de calomnie, lancée par Anna Canepa et Andra Canciani. Ce dernier n'est autre que le procureur public du procès intenté contre les 25 activistes accusés de saccage et destruction lors des manifestations contre le G8 de juin 2001 à Gênes.

Info: <http://www.nice.indymedia.org> et <http://www.italy.indymedia.org>

Les prisonniers basques en grève de la faim illimitée

Le Collectif des Prisonniers Politiques Basques a débuté le 15 mars un mouvement de grève de la faim illimité pour demander un statut politique. Le communiqué des prisonniers précise: 'Ces derniers mois nous avons mené des actions de refus de sortir ou d'entrer dans les cellules ainsi que diverses initiatives. De la part des gouvernements nous n'avons reçu que des punitions, des procédures, ainsi que la limitation de nos droits tels que les droits de visites'.

Comme l'avait fait Argi Perurena, une des porte-parole du collectif, le collectif des prisonniers réitère son appel aux gouvernements de France et d'Espagne 'afin que les prisonniers politiques soient rapprochés au Pays Basque, et afin que tous nos droits soient respectés'. Le collectif demande également que 'la politique pénitentiaire accompagne la résolution du conflit en Pays Basque' et exige 'd'arrêter d'ignorer l'existence de ce collectif'.

Les Prisonniers Politiques Basques rappellent que leurs représentants sont Juan Lorenzo Lasa, Anabel Egues, Daniel Dergi et Argi Perurena, et invitent les autorités à traiter directement et uniquement avec eux. Pour terminer, le collectif remercie toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés pour leurs droits, et leur demande de redoubler d'efforts, 'parce que le soutien populaire est le meilleur moyen de franchir des pas'.

Le dernier mouvement de grève de la faim des prisonniers politiques basques avait été mené à partir du 1 novembre 1999, plusieurs prisonniers politiques basques avaient failli y laisser leur vie, et particulièrement Josetxo Arizkuren et Daniel Dergi qui avaient passé plus de 55 jours en grève de la faim.

Le mouvement de solidarité a commencé à prendre de l'ampleur. C'est ainsi qu'en France, 1200 personnes ont manifesté devant la prison de Fleury-Mérogis (où sont enfermés plusieurs militants basques) le 19 mars.

Blitz policier à Lille et à Béthune

Jeudi 24 mars, la police a interpellé au petit matin cinq camarades connus pour leur engagement dans le soutien aux militants d'Action Directe emprisonnés. Il s'agit de camarades

de la CNT de Béthune et de Lille ainsi que du Comité de solidarité basque de Lille. Leurs domiciles ont fait l'objet de minutieuses perquisitions suivies d'interrogatoires.

Le prétexte de ces investigations était le 'peinturlurage' de l'Ordre des Médecins à Lille le 26 mai 2004. Rappelons que les collectifs Défense Active et Ne Laissons Pas Faire avaient mené campagne à l'époque pour dénoncer la médecine carcérale et ses soi-disant experts qui par leurs rapports permettaient au pouvoir de maintenir en détention Joëlle Aubron, atteinte d'une tumeur métastatique au cerveau. Ce n'est qu'au prix d'une campagne énergique de dénonciation de cet acharnement judiciaire, conforté par des 'médecins' à la botte de la chancellerie, qu'ils avaient réussi à obtenir la suspension de sa peine. Pour mémoire, à Paris, 85 personnes avaient occupé le siège national de l'Ordre des Médecins. Les faits nous ont prouvé, depuis, que l'échec de cette campagne aurait probablement entraîné la disparition de notre amie.

Le collectif NLPF exprime de son côté, sans réserve, sa solidarité avec les camarades victimes du harcèlement policier et judiciaire consécutif à leur engagement dans le soutien aux militant-e-s d'AD; il dénonce une nouvelle fois l'Ordre des Médecins pour sa complicité avec l'appareil de répression; il dénonce l'impitoyable tentative de criminalisation de la part des policiers qui ont osé effectuer des prélèvements d'ADN sur les personnes interrogées; il affirme qu'il ne se laissera pas intimider et continuera son combat jusqu'à la libération des prisonniers politiques d'Action Directe. Le Secours Rouge souscrit mot pour mot à cette prise de position de NLPF.

Info: <http://nlpf.samizdat.net/>

Nancy: Procès de l'incendie de l'usine Daewoo

C'est le 5 avril qu'a eu lieu le procès en appel de Kamel Belkadi, le syndicaliste de l'usine Daewoo. L'usine Orion-Daewoo avait été ravagée par un incendie la nuit du 23 au 24 janvier 2004. Rappelons le parcours 'exemplaire' de cette usine: avant de la déclarer en faillite, le groupe Daewoo l'a utilisée comme pompe à fric en empochant plus de 40 millions d'euros de subventions publiques, vendant délibérément ses produits à perte à une filiale du groupe (ce qui permettait au groupe de faire des surprofits et de déclarer l'usine non-rentable), exploitant les salariés sans respects des normes élémentaires d'hygiène et de sécurité, et se permettant de ne pas payer les cotisations sociales pendant plus de 18 mois. Et c'est comme par hasard, alors que les négociations sur un plan social préventif se tiennent depuis deux jours, qu'éclate un incendie qui va détruire les locaux où sont entreposés les stocks de produits finis - produits finis que les salariés comptaient bien utiliser comme gage dans la négociation des indemnités. Plus de stocks, plus de locaux où se réunir, plus de possibilité de faire pression sur Daewoo et les pouvoirs publics, le rapport de force imposé par les travailleurs est brisé, Daewoo va pouvoir accélérer la procédure de liquidation et s'en sortir sans déboursier le moindre sou pour le plan social.

Tout laisse à penser que la direction-voyou de Daewoo (l'ancien PDG du groupe, Kim Woo Choonh, vient d'être 'retrouvé' par Interpol, après des mois de 'recherches' pour diverses malversations, alors qu'il travaillait au vu et au su de tous comme consultant dans l'entreprise Lohr) est derrière l'incendie: le dispositif anti-incendie n'a pas fonctionné, la direction avait exceptionnellement renvoyé ce jour là les salariés de l'équipe 14h/22h, les cadres étaient absents de l'usine alors que leur service n'était pas terminé, toute la comptabilité de l'entreprise a été déménagée quelques heures avant l'incendie, les gardes avaient reçu ordre de ne plus faire de ronde à dater du jour de l'incendie et leur nombre avait été réduit de quatre à deux.

Pourtant, c'est sur les militants syndicaux que la répression s'est abattue. Kamel Belkadi, délégué syndical CGT, père de trois enfants, a été déclaré coupable de l'incendie le 3 septembre par le tribunal correctionnel de Brie qui l'a condamné à trois ans de prison (dont 18 mois fermes) et à 30.000€ d'amende. Nous ne reviendrons pas sur les éléments disculpant Kamel (nous les avons énumérés dans l'article de *Solidarité!* n°7 consacré au procès en première instance).

Le procès d'appel a été l'occasion d'une large mobilisation: deux cents organisations et mille personnes ont signé un appel demandant la libération de Kamel. L'audience du 5 avril a été l'occasion d'une manifestation de soutien dans les rues de Nancy.

A l'audience, le procureur a requis contre Kamel une peine de trois ans dont six mois ferme avec aménagement de peine pour le temps restant à couvrir au vu des trois mois et demi de préventive déjà effectués. Verdict le 24 mai.

Nouvelles brèves

Quelques informations

Nous vous parlions dans le précédent n° de *Solidarité!* du projet visant à doubler le délai de garde à vue (de 24h à 48h). Fin avril, des magistrats instructeurs et des représentants du ministère public proposaient, lors d'une audition par la commission Justice de la Chambre, de porter le délai à 72h pour tout individu suspect! Et le 25 avril, le président du conseil de procureurs suggérait que ce triplement de la garde à vue permettrait au parquet 'd'étudier convenablement les dossiers', ce qui permettrait de lutter... contre la surpopulation dans les prisons! Nous, on n'a pas tout compris.

En visite à Marseille, au pôle 'anti-criminalité', le garde des Sceaux (Ministre de la justice) a annoncé le dépôt d'un projet de loi autorisant la saisie et la vente immédiate des biens des présumés délinquants avant même qu'ils aient été jugés. 'Il faut priver les voyous du fruit de leurs activités criminelles dès les enquêtes préliminaires' a déclaré Dominique Perben. Dès les enquêtes préliminaires, c'est-à-dire sans même qu'un juge soit saisi et avant toute mise en examen. Bien sûr, a ajouté le garde des Sceaux, en cas d'erreur 'il faudra rembourser', mais l'essentiel est d'infliger une sanction le plus tôt possible, avant condamnation, avant jugement, avant instruction. Et pourquoi pas avant le délit?

Déclaration du policier bruxellois Gosselin, au procès où il doit répondre avec quelques uns de ses collègues du passage à tabac en pleine rue d'un supporter en 2002: 'Pourquoi aurions-nous frappé Legrand alors que nous aurions pu attendre le commissariat?'

Le Pentagone a annoncé qu'il allait distribuer aux soldats américains servant en Irak des 'pistolets à micro-ondes'. Utilisant une technologie similaire aux fours du même nom, ces armes élèvent la température des molécules d'eau contenues dans la peau en occasionnant une douleur intolérable.

Sur base des chiffres récoltés auprès de 128 des 196 zones de police que compte la Belgique, 1.979 accidents de la route ont impliqué des policiers locaux en 2003, soit 20% de plus qu'en 2002 (1.671). Dans la majorité des cas, les policiers étaient responsables de ces accidents. Deux accidents ont été mortels, 28 ont fait des blessés graves et 144 des blessés légers. Les policiers bruxellois de la zone Midi (Anderlecht, Forest, St-Gilles) ont été responsables à eux seuls de 10% des accidents de la route survenus dans la zone. Bravo!

L'Association nationale d'aide aux handicapés mentaux a dénoncé le fait que, par manque de place dans les institutions spécialisées, de plus en plus d'handicapés mentaux auteurs d'un délit étaient tout simplement mis en prison. Ils y sont abandonnés à leur sort, ils y sont mal soignés ou pas soignés du tout, et se voient d'autant plus privés de chance de réintégrer la société qu'ils n'ont, en général, aucune perspective de mise en liberté.

Au procès contre les tortionnaires de la prison irakienne d'Abou Ghraïb, l'avocat du soldat américain Charles Graner a affirmé qu'il n'y avait rien de mal à empiler des prisonniers nus: 'Partout aux Etats-Unis, les majorettes forment des pyramides. Ce n'est pas de la torture' a déclaré Guy Womack devant la cour martiale de Fort Hood, au Texas. Bravo!

Communiqué

Rendez-vous pour un premier mai de lutte

En l'absence de toute manifestation pour célébrer ce jour symbolique, un cortège du 1er mai sera organisé cette année à Bruxelles

Ni guerre, ni misère, ni frontières Pour un 1er mai de lutte

Pour la première fois, la Fédération générale du Travail de Belgique, n'organisera rien pour le Premier mai, fête des travailleurs et du combat syndical. Plusieurs organisations ont décidé de mettre sur pied un cortège du 1er mai à Bruxelles, combatif et symbolique. Ces organisations mettent en avant un seul slogan: Ni guerre, ni misère, ni frontières. Pour un 1er mai de lutte.

Alors que l'accord interprofessionnel auquel la FGTB s'est soi-disant opposée ouvre un champ encore plus étendu à la régression des acquis sociaux;

Alors que les entreprises engrangent d'importants bénéfices récemment publiés mais ne créent pas d'emplois;

Alors que les luttes des travailleurs pour leur emploi sont systématiquement criminalisées;

Alors que des travailleurs de l'usine AGC - Automotive (ex-Splintex) ont mené une lutte exemplaire pour la préservation de leur travail;

Alors que la Commission européenne prépare un détricotage encore plus massif des acquis sociaux;

Alors qu'aujourd'hui comme hier la répression touche les travailleurs, étrangers, sans papiers, à la merci de toute exploitation;

Alors que l'impérialisme se travestit en 'intervention pour la démocratie' en Afghanistan, en Irak, mais aussi en Géorgie, en Ukraine, au Kirghizstan, au Liban et en Syrie;

Alors qu'il y a urgence à construire la solidarité autour des gens qui se battent jour après jour, il nous apparaît impératif de rebâtir une puissante dynamique anti-capitaliste.

1er Mai 2005. Rassemblement à 11 heures de la Place communale de Saint Gilles. Fête du 1er Mai à partir de 14 heures au Garcia Lorca, rue des Foulons, 1000 Bruxelles

Premiers organisateurs: Le Comité bruxellois de soutien aux travailleurs de Splintex, Attac Bruxelles, la Voie démocratique (Maroc), la Régionale bruxelloise du Parti communiste, l'Union des Jeunes progressistes arabes, le Comité contre l'impunité (Chili), la Coordination anti-répression, Secours Rouge, le Bloc Marxiste-Léniniste, le Collectif de résistance aux expulsions et aux centres fermés, la Coordination contre les rafles, les expulsions et pour la régularisation, le Vluchtelingen actie comitee, l'Union de défense des Sans papiers, Subterra, la Fraction Lutte ouvrière,...